

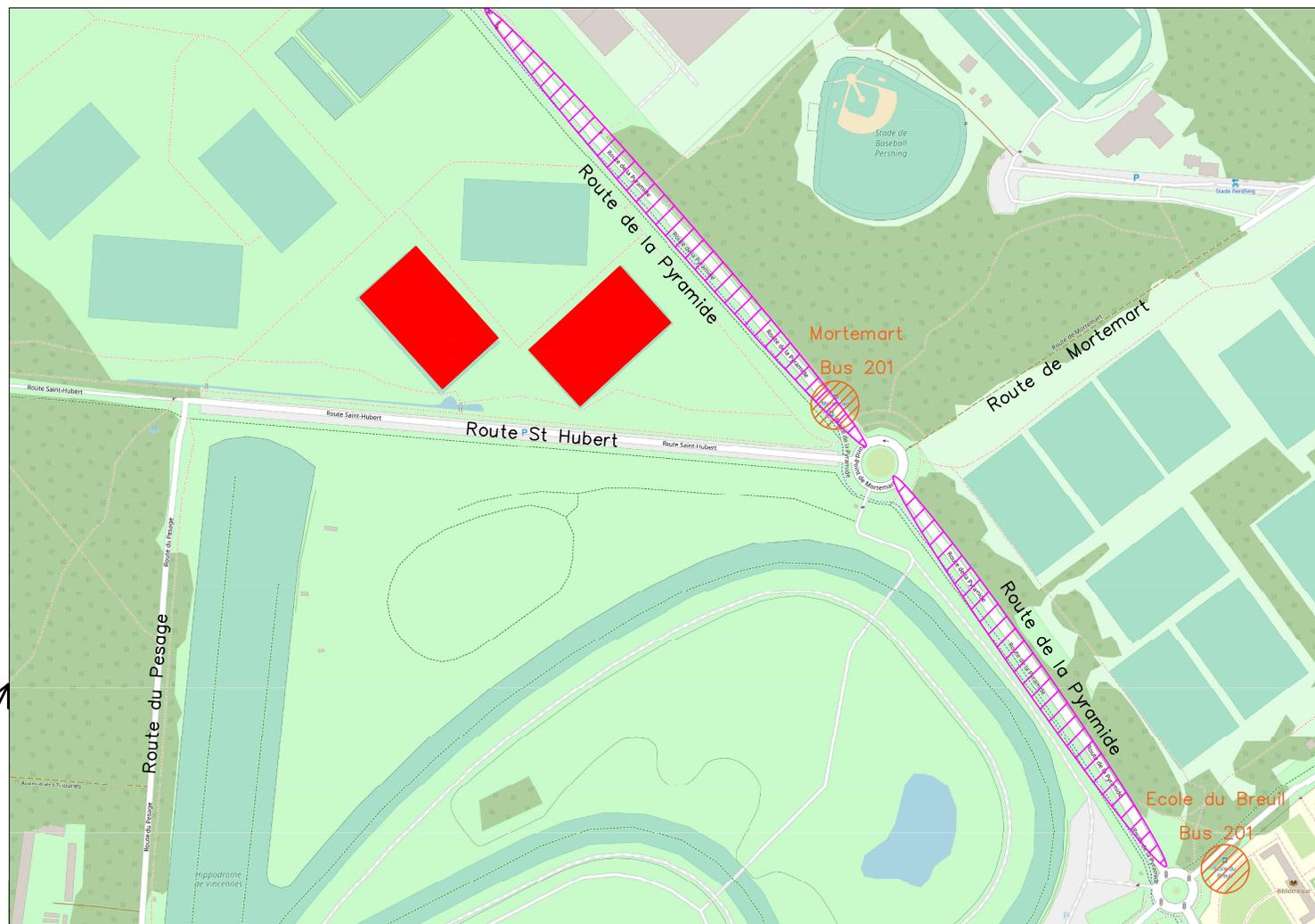
La Ville de Paris a aménagé de grands espaces pour les chiens au sein des bois de Boulogne et Vincennes, afin que vos animaux de compagnie puissent se défouler sans laisse et courir en toute liberté.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces espaces, certaines règles sont à respecter :

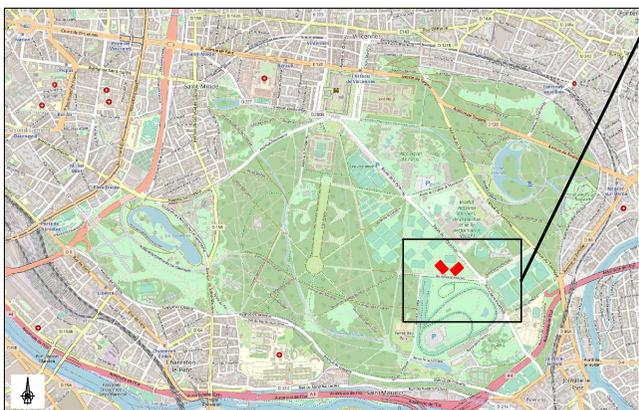
- les déjections canines doivent être ramassées
- les chiens de 2ème catégorie doivent être muselés
- les chiens de 1ère catégorie y sont interdits

Ce plan indique comment vous rendre à l'espace canin du Bois de Vincennes.

Zoom sur l'espace canin :



Situation dans le Bois de Vincennes :



<p>Situation de l'espace canin du Bois de Vincennes</p>	 Espace de liberté canin	 Arrêts de bus	 Stationnement au niveau de la Route de la Pyramide
<p>Échelle : 0 20m 100m Échelle d'impression : A3 - 1/4000e Date : Août 2021</p>	<p>La RATP autorise dans ses bus uniquement les chiens de petite taille, convenablement enfermés dans des sacs ou paniers (max. 45 cm), à condition qu'ils ne puissent ni salir ni incommoder les voyageurs ainsi que les chiens guides d'aveugles ou d'assistance équipés d'un harnais ou d'un gilet de travail.</p>		